

Déclaration suisse

présentée par M. Max Petitpierre, en sa qualité de Chef du Département politique fédéral, à l'occasion de la Conférence économique occidentale qui a eu lieu à Paris, les 12 et 13 janvier 1960.

La délégation suisse a étudié avec la plus grande attention l'importante déclaration de M. Dillon. Elle note avec satisfaction que les Etats-Unis entendent contribuer activement à la solution des problèmes qui nous préoccupent.

Tels que M. Dillon les a exposés, ces problèmes sont au nombre de trois.

L'intérêt que nous portons à chacun d'eux et leur ordre d'urgence ne sont pas les mêmes pour tous nos pays. Je crois cependant qu'ils sont tous urgents et qu'aucun ne doit être négligé au profit des autres. Ils sont d'ailleurs liés entre eux.

Les problèmes économiques européens

La division actuelle de l'Europe sur le plan économique est préjudiciable à l'ensemble de nos pays. Si elle s'aggrave, elle deviendra aussi préjudiciable au reste du monde. Elle entretient une incertitude qui freine les investissements, les plans d'extension et de rationalisation de la production, elle prive l'Europe du plein avantage d'un marché vaste et unique. Si la situation actuelle devait se cristalliser, elle conduirait à un antagonisme qui affaiblirait en définitive l'Europe en portant atteinte à sa position dans le monde et à sa sécurité et qui réduirait ses possibilités d'aide aux pays en voie de développement. Ces dangers ont été reconnus par les quatre puissances invitantes ainsi que l'indique leur communiqué du 21 décembre 1959.

Nous nous trouvons en réalité devant une alternative : laisser la division économique de l'Europe s'accroître ou nous efforcer d'y mettre fin.

Pour y mettre fin, nous devons d'abord établir la procédure qui permettra de conduire au succès de nos efforts. A cet égard, M. Dillon a proposé des réunions périodiques dans une formation analogue à la présente conférence. Cette formule nous paraît cumuler les inconvénients d'un groupe restreint



- 2 -

puisque un certain nombre de pays européens en sont écartés, sans en avoir les avantages puisque le groupe est trop large pour permettre un travail efficace.

Pour sa part, la délégation suisse estime qu'un résultat ne pourra être atteint que si l'on constitue un groupe ne dépassant pas huit à neuf membres, et qui assure cependant une représentation équilibrée des pays de l'Association européenne de libre échange, de la Communauté économique européenne, ainsi que des autres. Il est bien entendu que les grands pays nord-américains devraient être représentés dans ce comité restreint de façon à pouvoir participer activement à ses travaux.

Ce groupe aurait comme tâches en particulier d'examiner les procédures possibles pour trouver au début des solutions qui prévendraient les conséquences nuisibles ^{de} la division économique de l'Europe. Il pourrait étudier les suggestions déjà faites soit par la Communauté économique européenne, soit par l'Association européenne de libre échange, soit par des gouvernements (je pense à une ^{étude} ~~direction~~ générale des droits de douane, à la création de ^{comités} ~~commissions~~ de contacts, ^{à la} résolution des pays de l'~~OECE~~ ^{OECE}). Cette étude devrait être entreprise sans idée préconçue et sans parti-pris, avec comme seul objectif de mettre fin à cette division économique de l'Europe. Ce groupe aurait à faire rapport à l'ensemble de nos pays.

réunion

Les pays en voie de développement

La délégation suisse ne voit pas d'objection à l'idée de constituer un deuxième groupe restreint qui aurait à connaître des problèmes relatifs aux pays en voie de développement. Toutefois, nous pensons qu'avant de pouvoir entreprendre utilement une action coordonnée ou commune en faveur de ces derniers, il conviendrait de mettre d'abord de l'ordre dans notre propre maison, c'est-à-dire de résoudre nos problèmes européens.

Cela ne signifie aucunement que nous n'entendions pas retenir la suggestion présentée par le Président Eisenhower dans son récent message au Congrès de confier à l'OECE des tâches dans ce domaine. Bien au contraire. Cependant, avant

- 3 -

qu'une décision formelle puisse être prise ou des engagements assurés concernant les pays sous-développés, il faudrait que les questions spécifiquement européennes, notamment celle des relations entre les Six et les Sept, soient sinon réglées, tout au moins en bonne voie de règlement.

Réorganisation de l'OECE en vue de son renforcement

Le sujet du renforcement de l'OECE doit être traité avec beaucoup de précaution, car il s'agit d'un problème à la fois important et délicat. Je suis entièrement d'accord avec M. Dillon lorsqu'il nous propose d'explorer les possibilités de combiner tout ce qu'il y a de mieux dans l'OECE dans un cadre modifié, de façon à permettre une participation à part entière des Etats-Unis et, je me permets de l'ajouter, du Canada.

En revanche, je ne peux le suivre, lorsqu'il envisage de créer une organisation qui succéderait à l'OECE.

En effet, dès le moment où l'on entreprend des travaux pour créer une telle organisation nouvelle, on entraîne du même coup, qu'on le veuille ou non, la paralysie de l'Organisation déjà existante. D'autre part, la création d'une nouvelle organisation internationale dépend en définitive de ratifications parlementaires. L'expérience des années d'après-guerre a montré que ces ratifications ne peuvent pas toujours être obtenues.

Enfin, un troisième point mérite d'être relevé. Les pays européens intéressés à ces problèmes se trouvent dans les positions les plus diverses sur le plan économique aussi bien que sur le plan politique et militaire. Certains d'entre eux font partie d'une alliance ; certains ont des liens avec des pays d'autres continents et, de ce chef, ont des responsabilités particulières. D'autres pays sont traditionnellement neutres ou le sont devenus par un accord international et doivent, de ce fait, respecter des engagements spéciaux. L'OECE est conçue de façon que ces pays si divers puissent coopérer économiquement et ils ont pu le faire avec grand succès pendant plus de dix ans.

En voulant créer une nouvelle organisation, nous nous exposerions à nous trouver devant toutes sortes de difficultés qui n'ont pas été surmontées sans peine lors de la création de l'OECE.

- 4 -

Pour être réalistes, préservons plutôt ce qui est acquis, améliorons-le en le renouvelant pour tenir compte des tâches nouvelles auxquelles nous avons à faire face. Créons les conditions qui permettront aux USA et au Canada d'en devenir membres comme ils deviendraient membres de cette nouvelle organisation. Ce renforcement de l'OECE assurerait ainsi une collaboration entière des Etats-Unis et du Canada, dans tous les domaines qui les intéressent directement ou indirectement, qu'il s'agisse de problèmes commerciaux, de politique conjoncturelle ou de l'assistance aux pays sous-développés.

Quant à la procédure, nous ne voyons pas pourquoi il faudrait éviter de recourir aux organes compétents de l'OECE. Le problème de savoir si un tel projet doit être présenté aux ministres représentant vingt pays plutôt qu'au Conseil des ministres de l'OECE en tant que corps constitué n'est pas sans importance.

Ne nous exposons pas au reproche justifié qui pourrait être adressé à un comité restreint comme le nôtre s'arrogeant le droit de préparer la transformation ou même le remplacement d'une organisation en dehors de celle-ci et en l'absence d'une partie de ses membres. En fait, la seule procédure correcte est que la présente conférence émette un vœu à l'intention du Conseil des ministres de l'OECE. Pour revenir à la proposition de M. Dillon, ce vœu serait qu'un groupe restreint, non pas de trois mais plutôt de sept représentants des pays membres et associés de l'OECE, procède à une étude et prépare un projet.

De toute façon, nous souhaitons qu'une solution soit trouvée qui conduise non pas à un affaiblissement ou à la disparition de l'OECE, mais à son renforcement par une action commune. La délégation suisse déposera un projet de résolution dans le sens des idées que je viens d'exposer.

En définitive, nous ne devons pas oublier que les buts que nous nous efforçons d'atteindre par une action commune, ne sont pas seulement d'ordre matériel. Il s'agit en réalité de la sauvegarde de notre civilisation, aujourd'hui menacée, de la sécurité de nos pays, de la prospérité de nos peuples et de l'amélioration générale de la condition humaine.